



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

11/2024

**Crédits complémentaires au budget de fonctionnement
de l'année 2024**

Réf. : 20.03

I:\2-FINANCES\20-COMPTABILITE-GENERALE-CAISSE-CONTENTIEUX\20.03-budget-planification-financiere\Credits-complementaires\2024\Preavis_11-2024.docx

Savigny, le 18 octobre 2024

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Dispositions légales	3
3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
4. Rubriques comptables concernées	4
5. Récapitulation	8
6. Conclusion	9

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2024.

2. Dispositions légales

L'article 110 du Règlement du Conseil communal (RC) du 1^{er} février 2016, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – BLV 175.31.1), dispose que :

¹ *La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.*

² *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.*

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 11 octobre 2021 via le préavis n° 05/2021 « Autorisations générales : législature 2021-2026 », a accordé une autorisation à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 50'000.00 par cas.

3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

- Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
- Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
- Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

4. Rubriques comptables concernées

170 Sports

Compte : 3114.00 Achat de machines et matériel d'exploitation

Budget : CHF 1'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 14'700.00 TTC**

Concerne : Achat de deux tondeuses robot.

Justification

Le robot utilisé pour la tonte du terrain de football de Saint-Amour date de 2017. Il a été très sollicité et, suite à de nombreuses pannes, le fournisseur n'arrive plus à le réparer correctement. Par conséquent, nous en avons acheté deux, de plus petite taille, pouvant répondre à nos besoins.

Bâtiments communaux

Compte : XXX : 3141.00 Entretien du bâtiment

Budget : CHF 0.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 29'200.00 TTC**

Concerne : Etude pour l'assistance dans la stratégie de planification des travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal.

Justification

Phase n° 1 CHF 8'500.00 TTC.

Démarches préliminaires et cahier des charges faisant suite au rapport CECB et CECB plus établis en 2023.

Phase n° 2 CHF 20'700.00 TTC.

Etablissement d'une feuille de route visant à planifier les investissements dans le temps.

352 Ancien collège

Compte : 3141.50 Entretien du bâtiment Villa des Maîtres

Budget : CHF 2'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 14'900.00 TTC**

Concerne : Rénovation/réfection et mise aux normes électriques d'un appartement suite au changement de locataire.

Justification

- Mise aux normes des installations électriques (CHF 4'148.65).
- Remplacement d'une armoire à la cuisine (CHF 1'880.95).
- Réfection totale des plafonds et des murs (CHF 8'864.20).

353 Complexe scolaire et salle de sports

Compte : 3141.00 Entretien du bâtiment

Budget : CHF 71'700.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'000.00 TTC**

Concerne : Réfection des deux salles de bain de l'appartement de fonction (désamiantage).

Justification

Le budget 2024 prévoyait un montant de CHF 30'000.00 pour la rénovation des deux salles de bain. Si ce budget des travaux a été respecté, un désamiantage (non prévu car incertain) des revêtements muraux en faïence a été nécessaire. La présence d'amiante a été confirmée suite à l'examen obligatoire en cas de travaux.

357 Forum

Compte : 3141.00 Entretien du bâtiment

Budget : CHF 82'100.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 32'200.00 TTC**

Concerne : Réfection totale des WC publics.

Justification

Les toilettes publiques situées côté BCV ont été vandalisées à plusieurs reprises par le passé. Dès lors, nous les avons entièrement refaites avec des matériaux différents.

- Aluminium, serrurerie et plafond (CHF 20'811.45).
- Remplacement de l'urinoir en inox (CHF 8'593.95).
- Travaux électriques et luminaires (CHF 2'752.15).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3144.10 Entretien du réseau et amélioration

Budget : CHF 63'500.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00 TTC**

Concerne : Redimensionnement du collecteur d'évacuation des eaux claires au chemin de la Taborne.

Justification

Lors de fortes précipitations, les sous-sols des habitations des parcelles RF n° 647 et 827 se sont retrouvés inondés à de nombreuses reprises. Un montant avait été prévu au budget 2024, mais ce dernier a été dépassé. De plus, suite à des imprévus durant les travaux, un regard complémentaire a été créé.

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3144.10 Entretien du réseau et amélioration

Budget : CHF 63'500.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 49'400.00 TTC**

Concerne : Remplacement et redimensionnement d'un collecteur d'eaux claires + création de trois regards (parcelle RF n° 251 – Claie-aux-Moines).

Justification

- Travaux de génie civil (CHF 49'400.00).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3144.10 Entretien du réseau et amélioration

Budget : CHF 63'500.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 3'400.00 TTC**

Concerne : Recherche entreprise suite à plusieurs débordements du ruisseau La Lutrive.

Justification

Il a été entrepris un curage et un nettoyage complet du collecteur, afin d'enlever les cailloux et racines dans le collecteur (CHF 3'410.00).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3144.10 Entretien du réseau et amélioration

Budget : CHF 63'500.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 14'700.00 TTC**

Concerne : Curage de la canalisation des eaux claires du chemin de la Verne lié aux problèmes d'obstruction de la canalisation par le chantier. Ce curage ne sera pas remboursé, étant donné que nous aurions dû le faire, une fois ou l'autre.

Justification

Un dégagement et un rehaussement de la chambre n° 5611 (parcelle RF n° 871) a été nécessaire.

- Mesures d'urgence collecteur EC (CHF 11'250.70).
- Inspection et curage des canalisations EU/EC (CHF 3'413.80).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3144.10 Entretien du réseau et amélioration

Budget : CHF 63'500.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 11'100.00 TTC**

Concerne : Remplacement de l'amortisseur anti-bélier défectueux de la STAP du Bourg des Pilettes et de sa vanne.

Justification

- Amortisseur (CHF 8'143.80).
- Vanne (CHF 2'918.70).

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3144.30 Entretien canalisation – eaux pluviales

Budget : CHF 46'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 25'500.00 TTC**

Concerne : Remplacement du collecteur d'eaux claires communal de la route de Pierre-Ozaire, depuis la station électrique de la Romande Energie SA (route de Pierre-Ozaire 44, parcelle RF n° 616) jusqu'au chantier (route de Pierre-Ozaire 5, parcelle RF n° 617).

Justification

Ce remplacement est nécessaire afin d'éviter des surcoûts. Le collecteur était en ciment et comportait plusieurs défauts.

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3189.00 Honoraires et frais divers

Budget : CHF 65'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'500.00 TTC**

Concerne : Etude pour le projet de la Verne sur les capacités hydrauliques et le dimensionnement des collecteurs pour l'évacuation des eaux claires.

Justification

- Honoraires (CHF 1'493.85).

Réfection du chemin de la Verne :

Ce projet a été initié par la Municipalité de Savigny, pour donner suite à la demande de la Romande Energie de poser de nouveaux tubes dans le secteur du chemin de la Verne. L'objectif de la Romande Energie est de renforcer son réseau afin de répondre à la demande de reprise du courant électrique produit par les panneaux solaires privés.

Ce projet permet également de modifier le cheminement des eaux claires récoltées dans le collecteur se trouvant dans la route de la Claie-aux-Moines, qui transite dans les parcelles RF n° 22, 23, 1100, 871, 872 avant d'arriver au bas du chemin de la Verne, avant de se jeter dans le ruisseau La Lutrive.

Justification

Ce collecteur déborde lors de gros orages provoquant des inondations dans certains locatifs. Ce dernier est sous-dimensionné sur une majorité de son tracé. Son remplacement engendrerait un coût très important au vu de la profondeur du collecteur existant (~ 3.90 m en moyenne), ainsi que par son tracé situé au travers des parcelles privées. Le collecteur sera dévié au niveau du chemin de la Verne pour se raccorder juste avant le ruisseau La Lutrive au collecteur existant. Une fois ce nouveau collecteur posé au chemin de la Verne, le collecteur existant se trouvant dans les parcelles privées ne récoltera plus que les eaux claires de ces parcelles, ce qui ne posera plus de problème d'inondation, les sections (diamètres) des collecteurs existants étant suffisantes pour récolter les eaux claires des habitations du quartier uniquement.

431 Réseau routier

Compte : 3189.00 Honoraires et frais divers

Budget : CHF 61'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 44'000.00 TTC**

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Compte : 3189.00 Honoraires et frais divers

Budget : CHF 65'000.00 / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 38'000.00 TTC**

5. Récapitulation

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

	<u>Budget 2024</u>	<u>Crédit demandé</u>	<u>Budget après crédit compl.</u>
170	CHF 1'000.00	CHF 14'700.00	CHF 15'700.00
Bâtiments	CHF 0.00	CHF 29'200.00	CHF 29'200.00
352	CHF 2'000.00	CHF 14'900.00	CHF 16'900.00
353	CHF 71'700.00	CHF 9'000.00	CHF 80'700.00
357	CHF 82'100.00	CHF 32'200.00	CHF 114'300.00
431	CHF 61'000.00	CHF 44'000.00	CHF 105'000.00
460	CHF 174'500.00	CHF 153'600.00	CHF 328'100.00
TOTAL GENERAL	CHF 392'300.00	CHF 297'600.00	CHF 689'900.00

6. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 11/2024 du 18 octobre 2024 ;
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 297'600.00 (deux cent nonante-sept mille six cents francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2024.

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2024.

Déléguée municipale : Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique